

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet Question écrite n° 87216

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur l'absence de protection des mineurs sur les sites de discussion proposés sur Internet. Une étude, réalisée par deux docteures en sciences de l'information, montre que les jeunes qui communiquent fréquemment sur Internet n'hésitent pas à donner des informations personnelles sans savoir à qui ils s'adressent précisément. Le recoupement de ces informations par des personnes mal intentionnées pourrait constituer des fichiers personnels très précis, à l'insu des personnes concernées. Constatant que cette dérive porte atteinte à la liberté de chacun, il lui demande si le Gouvernement a l'intention de mettre en place un dispositif visant à éviter cette dérive qui ne saurait rester sans conséquences.

Texte de la réponse

Dans le cadre des concertations actuellement menées au sujet du droit à l'oubli numérique avec les différents acteurs de l'écosystème Internet, sous l'égide du secrétariat d'État chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique, ce sujet a été évoqué et un consensus est apparu pour mettre l'accent sur la pédagogie, essentiellement pour les plus jeunes. La pédagogie consiste à sensibiliser les internautes, en les informant sur les données collectées et sur l'exploitation qui en est éventuellement faite, ainsi que sur les conditions générales d'utilisation et les politiques de confidentialités. Les outils mis à disposition pour régler les paramètres de confidentialité doivent être mis en évidence. Afin de s'assurer d'une bonne compréhension par les utilisateurs, les explications doivent être données dans un langage simple et accessible. Il convient évidemment d'accorder une importance particulière à la protection des mineurs. Une pédagogie spécifique doit être développée pour ce public vulnérable. La plupart des acteurs du web sont prêts à mettre en oeuvre des bonnes pratiques en la matière. Plusieurs associations spécialisées travaillent par ailleurs pour apprendre aux jeunes à utiliser les outils numériques de manière responsable.

Données clés

Auteur: M. André Wojciechowski

Circonscription: Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 87216 Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9428 **Réponse publiée le :** 19 octobre 2010, page 11460